

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 15 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 97 037,73 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 70 573,47 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/10/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 185

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 125	60		2 185
TOTAL	2 125	60		2 185

3.2 - Etat des créances = 71 497

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	71 497	71 497	
TOTAL	71 497	71 497	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	20,00	2 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	20,00	2 000

4.2 - Etat des dettes = 68

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	68	68		
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	68	68		

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euro

Edité le 18/10/2023

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu) MAGILOG	4 000	439	50	2 000				58 822	152 210	75 000
- Participations (10 à 50 % du capital détenu) AXE ET FORMATION INVEST IMMO MG	200 500		30 25							
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic. - Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères - Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères										

Observations complémentaires

Désignation de l'entreprise 4G HOLDING										Néant ☐ *																			
Adresse de l'entreprise 23 RUE NOTRE DAME 34170 CASTELNAU-LE-LEZ																													
SIRET		8	9	8	7	9	3	1	3	8	0	0	0	1	4														
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1		2		Durée de l'exercice précédent *				1		5															
												Exercice N clos le		3		0		0		6		2		0		2		3	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012																							
			Autres *	014		016																							
	Immobilisations corporelles *			028		030																							
	Immobilisations financières * (1)			040	2	185	042		2	185																			
	Total I (5)			044	2	185	048		2	185																			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052																						
		Marchandises *			060		062																						
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																							
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070																							
			Autres * (3)	072	71	497	074		71	497																			
	Valeurs mobilières de placement			080		082																							
	Disponibilités			084	23	356	086		23	356																			
	Charges constatées d'avance *			092		094																							
	Total II			096	94	853	098		94	853																			
	Total général (I + II)			110	97	038	112		97	038																			
PASSIF														Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120		2	000																				
	Écarts de réévaluation					124																							
	Réserve légale					126		200																					
	Réserves réglementées *					130																							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131		)	132	24	197																				
	Report à nouveau					134																							
	Résultat de l'exercice Copie certifiée conforme à l'original					136		70	573																				
	Subventions d'investissement					137																							
	Provisions réglementées					140																							
	Total I					142		96	970																				
Provisions pour risques et charges					Total II	154																							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156																							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164																							
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166																							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	68	)	172		68																				
	Produits constatés d'avance					174																							
Total III					176		68																						
Total général (I + II + III)					180		97	038																					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		60																				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																													

Guillaume GILL

✓ Certified by  yousign

4G HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 23 Rue Notre Dame 34170 CASTELNAU-LE-LEZ
898 793 138 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 18 OCTOBRE 2023

Le dix-huit octobre deux mille vingt-trois,

À quatorze heures,

- Monsieur Guillaume GILL, demeurant 23 Rue Notre Dame 34170 CASTELNAU-LE-LEZ,

Associé unique de la Société 4G HOLDING,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Guillaume GILL, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités ;

Première Décision - Approbation des comptes

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 70 573,47 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Deuxième Décision - Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 70 573,47 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 70 573,47 euros

Affectation

- Dotation aux autres réserves, soit 70 573,47 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des deux derniers exercices.

Troisième Décision - Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

- Convention de compte courant avec la Société MAGILOG : intérêts de compte courant de 1 019,39 euros ;
- Convention de compte courant avec la SCI INVEST'IMMO MG : intérêts de compte courant de 186,16 euros ;
- Convention de compte courant avec la Société AXE ET FORMATION : intérêts de compte courant de 37,11 euros ;

Quatrième Décision - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Guillaume GILL